

CHARTRE ETIQUE

Du ou de la praticienne formée à la technique de drainage lymphatique manuel Méthode Nadine Librach

La présente charte a pour objet de définir de principes de base afin d'aboutir à une démarche éthique dans le domaine des soins et techniques corporelles apportées à la personne.

La présente charte éthique énonce certains principes fondamentaux sur lesquels repose une prise en charge de la personne et auxquels tout praticien du drainage lymphatique manuel, formé à la méthode Nadine Librach s'engage à respecter.

Le professionnalisme du praticien :

Le praticien a été formé à la « Méthode Nadine Librach, drainage lymphatique manuel à visée de bien-être » et a obtenu une attestation certifiant la qualité de praticien en la matière.

A ce titre, le praticien s'est engagé au respect des droits et obligations figurant dans les Conditions générales de vente relatives aux prestations de la formation de praticien au drainage lymphatique manuel, Méthode Nadine Librach. Ces Conditions générales de vente sont également accessibles sur le site <https://bio-reflexo-therapie.fr>.

Le praticien s'engage :

- à utiliser sur tous supports de communication les termes exacts de la formation suivie « **Méthode Nadine Librach, drainage lymphatique manuel à visée de bien-être®** » dès lors qu'il pratique les techniques de drainage lymphatique,
- à préciser la date à laquelle il a obtenu la certification,
- à respecter les techniques, méthodes, contenus, supports et savoir-faire qui ont été délivrés sous la marque « Méthode Nadine Librach, drainage lymphatique manuel et autres techniques corporelles à visée de bien-être ® » et son logo qui la représente et qui sont des marques déposées,
- à ne pas reproduire tout ou partie du site de Nadine Librach, en violation de ses droits de propriété intellectuelle,
- à ne pas associer la méthode Nadine Librach que vous pratiquez à la méthode Vodder,
- à ne pas associer la méthode Nadine Librach à d'autres méthodes qui pourraient détourner, voir rendre obsolète le résultat attendu sur la personne,
- à ne pas mentionner que le drainage lymphatique a des effets possibles à visé thérapeutique, tel qu'ORL, tâche dermatologique...
- à ne pas réaliser la technique du palper rouler qui nécessite de savoir sur quel tissu adipeux il peut être fait, sauf celui enseigné précisément lors de la formation, élaboré spécifiquement par Nadine Librach pour compléter le soin de drainage.

- à ne pas déprécier le contenu de la méthode Nadine Librach en proposant des consultations en segment de drainage (drainage bras, drainage jambes, drainage dos, drainage post liposuccion, drainage des pieds) qui sont totalement antagonistes au fondement même de la méthode de drainage lymphatique.

- à ne pas présenter ou diffuser des vidéos sur les réseaux sociaux pour donner des conseils sur le drainage,

- à ne pas proposer à ses clients, de manière directe ou indirecte, une technique de drainage lymphatique concurrente, pouvant créer une confusion dans l'esprit du public avec la méthode Nadine Librach,

- à ne pas intégrer la marque « Méthode Nadine Librach, drainage lymphatique manuel à visée de bien-être » et le logo dans sa dénomination sociale ou dans tout élément d'identification de l'entreprise du praticien,

- à indiquer, si nécessaire, sur tous supports de communication, les termes suivants : « Nadine Librach a mis au point une méthode de drainage lymphatique manuel après 35 ans d'expertise, et d'observation., Nadine Librach a incorporé dans sa méthode, un regard et une pratique holistique et globale. Cette méthode unique s'inscrit dans une prise en compte de nombreux paramètres de la personne qui permettent de personnaliser la prise en charge. A ce titre, ce drainage doux et précis est à visé de bien-être. »

- Le respect du client :

Le praticien s'engage à faire auprès du client une présentation fidèle, loyale, avec exactitude et précision de la méthode de drainage lymphatique manuel de Nadine Librach.

Le praticien s'engage à communiquer toutes les informations nécessaires sur la méthode et technique de Nadine Librach qu'elle pratique comprenant les tenants et aboutissants de cette dernière, ainsi que ces contre-indications.

Les bonnes pratiques impliquent une écoute de la part du praticien et un dialogue permanent et régulier sur les objectifs recherchés par le client sur les soins dispensés.

Le respect de l'intimité du client et de sa dignité doit être absolument préservé.

Les soins auprès du client sont adaptés aux besoins de la personne (besoin corporels, physiques, physiologie...).

Le praticien ne peut faire l'objet de jugements moraux portant sur la personne, les valeurs et les choix du client.

Le respect du secret professionnel ainsi qu'une discrétion absolue s'imposent au praticien.

Le partage de l'information, indispensable au soin et à l'accompagnement, est réalisé en accord avec le client.

En cas de non-respect de ces engagements, Nadine Librach ne manquera pas de faire valoir ses droits pour faire cesser tout comportement qui pourrait porter atteinte à l'intégrité de la méthode enseignée et à l'enseignante que je suis.

Date

Date

Signature du praticien
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du formateur